



COMITE D'ORGANISATION

M. André LATCHOUMANE	Président
M. Jean Fred MAUVE et Mme Emmanuelle CANAGUY	Vice-Présidents
Mme Anne Laure VIRAMA	Trésorière
Mme Priscilla DAMOUR	Trésorière Adjointe
Mme Chantal CATONNET	Secrétaire
Mme Muriel RAJOEL	Secrétaire Adjointe

Membres :

M. Bertrand BAETI – M. Loïc BERTILLE – M. Didier CODY – M. Clément DIJOUX - M. Edward DULAC –
M. Enrique JOSEPHINE – M. Philippe MAILLOT – Mme Sophie MAUVE – M. Yannick PROSERPINE –
M. Mamisoa RAJOEL - M. Olivier RAMDIALE – Mme Brigitte SCHARLY – Mme Julie SIDOT
M. Laurent TOUNIA – M. Malik UNIA

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Notre partenaire : **La Municipalité de La Plaine des Palmistes**

La Préfecture de la Réunion et la Sous-Préfecture de Saint-Benoît
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
La Direction des Services d'Incendie et de Secours
La Direction Régionale des Routes
La Direction des Infrastructures Départementales
La Direction du Parc National de la Réunion
La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Le Service Médical de l'Epreuve
L'Association des Radio-Amateurs de la Réunion
La Presse Ecrite et Audiovisuelle
L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiant au cours de cet évènement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération



3^e Rallye régional – Ville de La Plaine des Palmistes



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement – Ouverture des Engagements : Samedi 1^{er} Octobre 2016

Clôture des engagements : Lundi 17 Octobre 2016 à 24h00

Remise des documents (Carnet et sticker de reconnaissance, plaques et numéros de course) : Samedi 22 Octobre 2016 de 13h à 18h à La Plaine des Palmistes (lieu à préciser)

Dates et heures des sessions de reconnaissances :

Samedi 22 Octobre 2016 de 13h à 19h

Dimanche 23 Octobre 2016 de 13h à 19h

Vérifications des documents et des voitures : Samedi 29 Octobre 2016 de 7h00 à 10h00

Lieu : Espace Culturel de la Plaine des Palmistes

Heure de mise en parc de départ : Samedi 29 Octobre 2016 de 7h30 à 10h30

Lieu : Espace Culturel de la Plaine des Palmistes

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 29 Octobre 2016 à 9h00 – PC Course

Publication des équipages admis au départ : Samedi 29 Octobre 2016 à 10h30 – PC Course

Publication des heures et ordre de départ de l'étape : Samedi 29 Octobre 2016 à 10h30 – PC Course

Départ du Rallye : Samedi 29 Octobre 2016 à 12h30 – Parking de l'Espace Culturel

Arrivée du Rallye : Samedi 29 Octobre 2016 à 17h21 – Parking de l'Espace Culturel

Vérifications finales : Samedi 29 Octobre 2016 à 17h30 au Parc Fermé

Publication des résultats partiels : Samedi 29 Octobre 2016 à 18h30 au Parc Fermé

Publication des résultats du Rallye : Samedi 29 Octobre 2016 à 19h00 au Parc Fermé

Remise des Prix : Samedi 29 Octobre 2016 à 19h00 à la Mairie de la Plaine des Palmistes

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise le 29 Octobre 2016 en qualité d'Organisateur Administratif, sous l'égide de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion, un Rallye Automobile dénommé :

3^{ème} Rallye Régional – Ville de la Plaine des Palmistes

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N° **1906-16-06** en date du **18 Août 2016**.

Comité d'Organisation

Voir page 1

Secrétariat et Permanence du Rallye,

ASA Réunion - 1, Rue Bertin – BP 539 - 97472 Saint Denis Cedex

GSM : 0692 854 709 – **GSM** : 0692 853 241 – **Mail** : asareunion@orange.fr

Dépôt des dossiers d'engagement :

A partir du Lundi 3 Octobre 2016

- Permanence du Rallye du lundi au vendredi de 17h à 20h
- Garage Joël Technic Auto – ZA La Mare – Ste Marie du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et 13h30 à 18h.

Une permanence se tiendra pour la Région Sud le Samedi 15 Octobre 2016 de 10h à 17h à RS Sport au 49, Rue Victor Le Vigoureux – Saint Pierre.

Organisateur technique

Nom : ASA Réunion - 1, Rue Bertin – BP 539 - 97472 Saint Denis Cedex

Référent Technique : Didier CODY - 16, Chemin des Avocats – 97417 La Montagne



3^e Rallye régional – Ville de La Plaine des Palmistes



1.1P. OFFICIELS

Président des Commissaires Sportifs : Patrick AGATHE – Licence N°19014

Commissaires Sportifs : Béatrice TRICARD – Licence N°25363 - Farid ISSAC – Licence N° 56159

Directeur de Course : Pascal PARIS – Licence N°17498

Directeurs de Course Adjoint PC Course : Emmanuelle COCHARD – Licence N°13796

Thierry DE BERGE – Licence N° 33741

Directeurs de Course « Epreuves Spéciales » : Ilias PANCHBAYA – Licence N°175312

Serge AUTALE – Licence N° 13793

Directeur de Course « Ouverture de Route » : Philippe MAILLOT – Licence N°43497

Commissaires Techniques :

Responsable : Alain HOAREAU (A) – Licence N°13451

Daniel MAILLOT (B) – Licence N°13744

Nicol COCHARD (C) – Licence N°137979

Djounaid DHALED (C) – Licence N°156199

Fabrice OLDERIC (C) – Licence N°192916

Chargé des Relations Concurrents : Nathalie AGATHE – Licence N° 34374

Médecin Chef : François TIXIER – Licence N°219424

Référént Technique « Autorité » : Didier CODY – Licence N°57607

Contrôle Sécurité : Jean Fred MAUVE – Licence N°47367 - Yannick PROSERPINE – Licence N°186107

Voitures Info / Sono : Johny FESSARD – Licence N°43712 - Stéphane LENEPVEU- Licence N° 226973

Parc Fermé – Départs et Arrivées – Assistance - Regroupement : J. Marc FAUFRON – Licence N°137560

Informatique / Classements : Nelly GIGANT - Priscilla DAMOUR

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé **3^{ème} Rallye Régional – Ville de la Plaine des Palmistes** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2017 – Coefficient 2

- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue de Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)

- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 de la LSAR

- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue de Sport Automobile de la Réunion

- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue de Sport Automobile de la Réunion

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le 29 Octobre 2016 de 7h00 à 10h à l'Espace Culturel de la Plaine des Palmistes.

Les Vérifications Finales auront lieu le 29 Octobre 2016 à 17h30 au Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de démontage : Garage Joël Technic Auto – ZA La Mare à Sainte Marie

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé

3^{ème} Rallye Régional – Ville de la Plaine des Palmistes

doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 17 Octobre 2016 à 24h**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **90** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **375 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **750 € (x 2)**
- Challenge « PROMO » : **319 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.6. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.7. Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.

3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
- Série 5 : 5.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
5.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
5.3 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
5.4 – Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, R1, N2, N2 Série, F212, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Les couvertures chauffantes sont autorisées.

♣ Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.

4.2.1. Définition des pneumatiques en Rallyes régionaux, nationaux, Coupe de France, Championnat de France des Rallyes et Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division :

- Pneus de 13" et 14" : Pas de changement

o Pneus à sculptures moulées type FIA sec ou pluie.

♣ Pneus de 15", 16", 17" et 18" :

o Soit les nouveaux pneus FIA-ERC à sculptures moulées, avec un taux d'entaillage de 23% minimum (Liste de pneus FIA désignés en ERC pour le sec et la pluie).

o Soit les anciens pneus type FIA à sculptures moulées, avec un taux d'entaillage de 17% et avec l'obligation d'y retailler au minimum 2 lignes de circonférence sur la bande de roulement. Chaque fabricant fournira un dessin de préconisation de la position optimum des 2 lignes.

Ces 2 lignes devront avoir :

• Une largeur de 5 mm minimum pour les pneus de 15" et 16"

• Une largeur de 6 mm minimum pour les pneus de 17" et 18"

• Une profondeur identique à celle de la sculpture d'origine

o Soit les pneus pluie à sculptures moulées.

♣ Pneus des GT : Pas de changement

o Pneus à sculptures moulés type FIA Sec ou pluie avec un taux d'entaillage de 23% minimum.

♣ Pour toutes les dimensions :

o Le retailage est libre (dessins préconisés par les fabricants).

o Le panachage est libre.

A tout moment du rallye, la profondeur des sculptures ne doit pas être inférieure à 1.6 mm, et ce sur au moins ¾ de la bande de roulement.

Les pneumatiques équipés de système anti crevaisson (ATS ou autres) sont interdits. Toute infraction cet article sera considérée comme une non-conformité.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être racheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- **Avant le départ du Rallye : mise en conformité**
- **Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

soit autorisée par la réglementation FFSA

soit en conformité avec l'article 4.1.1. du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

La publicité collective obligatoire est sur les :



3^e Rallye régional – Ville de La Plaine des Palmistes



Panneaux de Portières D et G : **(sera précisé par additif)**

Emplacement Plaque Avant : **(sera précisé par additif)**

La publicité facultative est :

Sur 2 Bandeaux de 10 cm (h) par 25 cm (l) à apposer sur chaque coté de la partie supérieure du pare-brise :

Coté Droit : **(sera précisé par additif)**

Coté Gauche : **(sera précisé par additif)**

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé **3^{ème} Rallye Régional – Ville de la Plaine des Palmistes** représente un parcours de 62,85 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections et comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,55 km. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 : Les Arums : 6,45 km

ES 2-4-6 : Frémicourt : 5,40 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu selon le planning suivant

Samedi 22 et Dimanche 23 Octobre 2016 de 13h à 19h pour les 2 épreuves

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Directeur de Course Epreuve : Chasuble Rouge (Inscription Devant et Derrière)
- Commissaire de Route : Chasuble Orange (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée (Inscription Devant et Derrière)
- Chargé des Relations Avec les Concurrents : Chasuble Rouge (avec Inscription)
- Radio : Chasuble Jaune marquée Bleu pour Radio (Inscription Devant et Derrière)
- Médecin : Chasuble Blanc (Inscription Devant et Derrière)
- Chef de Poste : Chasuble Orange Barrée
- Commissaire Technique : Chasuble Noire (Inscription Devant et Derrière)
- Média : Chasuble Verte (Inscription Devant et Derrière)

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par le Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Samedi 29 Octobre 2016 partir de 19h00 à la Mairie de la Plaine des Palmistes.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux équipages vainqueurs de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Les coupes ne sont pas cumulables (2 maxi par équipages).

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.

Les Prix non retirés à cette occasion resteront à l'Organisateur.